

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Moselle
Arrondissement de METZERVISSE
COMMUNE DE LUTTANGE

PROCES VERBAL

Réunion du conseil municipal du jeudi 16 janvier 2025 à 20h sous la présidence du maire Paul-André BAUER
Salle de réunion Mairie
Convocation du 12 janvier 2025.

Présents :

Nom Prénom	Présent	Excusé	Absent
BAUER Paul André	X		
BAUER Raoul	X		
BAUMANN Christophe			X
BECKEL Claude	Procuration à Karine MARTIN		
BECKEL Léon	X		
DANIS Marc	X		
GRESSEL Philippe	X		
GROSSE Valérie			X
MARTIN Karine	X		
PERINO Christophe	X		
PHILIPPOT Soazig	X		
PIERRAT Denis	X		
PISANO Jeannette	X		
RAVAUX Noël	X		
VELVERT Martial	Procuration à Philippe GRESSEL		

Ouverture de la séance à 20h
Quorum des membres présents (11) atteint.
Secrétaire de séance : Soazig PHILIPPOT

Informations :

1. Compte rendus des commissions : environnement cadre de vie du 27/11/2024 ; PLU du 05/12/2024 ; urbanisme sécurité du 08/01/2025. Ils ne font pas l'objet de commentaires.
2. DIA : 1 depuis la dernière réunion.
3. Situation de trésorerie à ce jour : 245.527,37 € pour la commune et 36 451.05 € pour la régie.
4. Point sur les travaux Aile Est et salle médiévale : les comptes-rendus de réunion sont consultables sur le serveur. Le développement du site du gîte du château est terminé

(merci Denis) et les outils de réservation sont en cours de mise en place. Le 2^e devis pour la rénovation de l'escalier est arrivé. Visite de chantier de la 2^e tranche le 11/01/2025. Sur la terrasse, pose des couvertines et du plancher bois en cours. Reste à faire, l'escalier et les dômes. L'élévateur PMR est posé. Le chauffage (grande salle, caveaux, étage) est opérationnel. La pose du carrelage est en cours. Interventions du façadiste, du menuisier et du peintre, prévues en février.

5. Point sur le réseau de chaleur et la chaufferie biomasse. Les travaux sont réceptionnés, y compris les capots. La qualité des plaquettes est médiocre.
6. Point sur les pistes cyclables. Il reste notamment à raccorder Metzeresche à Kédange. La CCAM propose aux communes un complément de signalétique verticale en agglomération.
7. Point sur le lotissement impasse Pierre et le Loup. Rien de nouveau.
8. Point sur l'étude d'aménagement du parc du château. En attente de la décision de la DRAC pour la suite. En cas de prescription de fouilles, les travaux seront programmés en 2 phases.
9. Entrées de village. La pose des totems et des espaces verts est quasi terminée.
10. Rue St Georges. La commission urbanisme sécurité a choisi les candélabres. Choix présenté en séance. La consultation des entreprises est lancée cette semaine. Le piquetage est terminé et met en évidence le positionnement du contournement.
11. Extension du local des sapeurs-pompiers. Le permis de construire est déposé et est en cours d'instruction.
12. Conseil des jeunes. La collecte des denrées a été remise à la Croix Rouge.
13. Street workout. L'équipement est posé et réceptionné. Les jeunes sont satisfaits.
14. Mode de scrutin des prochaines élections municipales. L'INSEE a confirmé la population de Luttange : 983 habitants. C'est ce nombre qui sera pris en compte pour les élections municipales de 2026. Le seuil des 1000 habitants n'étant pas franchi, il n'y aura pas de changement de mode de scrutin.
15. Commémoration du 14 décembre. En partenariat avec les casemates d'Huberbusch, une cérémonie a été organisée au cimetière pour rendre hommage aux 2 soldats britanniques inhumés en 1939. Près de 80 participants, notamment M. le Sous-Préfet. Reportage sur FR3.
16. Tarifs et qualité de l'eau. L'Agence de l'Eau a mis en place une nouvelle redevance, collectée par le SIDEET. L'impact est de l'ordre de 7 € / an pour une consommation de 120 m³ annuels. L'ARS a contrôlé la qualité de l'eau fournie par le SIDEET. Elle est conforme.
17. Signalétique. Le dernier panneau près du puits a été posé hier.

18. Amicale des Jeunes. L'assemblée générale aura lieu le 26 janvier prochain. Un nouveau comité devrait être mis en place dans cette association historique.
19. Effectif de l'école 2025. 106 (48+58). Sauf modification imprévue, l'ouverture de la 5e classe n'est pas remise en cause.
20. Ecole : renouvellement du PEDT. Notre commune est signataire d'un projet éducatif de territoire (PEdT) pour la période 2022-2025. Il arrive à échéance au 31 août 2025. Pour renouveler la convention pour la rentrée scolaire prochaine, il faut proposer une nouvelle convention courant du 1er semestre 2025. La commission vivre ensemble s'en charge.
21. Micro-forêt. Le choix du fournisseur est fait et la commande est passée pour 2011.67€ TTC. La commission environnement va organiser la plantation.
22. Décès de 3 anciens conseillers municipaux. Raymond THUILLIER, Gaby LECOMTE et Léone MIKOLAJCZAK, sont décédés en décembre et janvier. Ils étaient tous 3 conseillers municipaux. La commune leur rend hommage.
23. Jeunes Ambassadeurs du Patrimoine. Nous avons pris contact avec cette association. Une rencontre doit avoir lieu pour une éventuelle collaboration.
24. Participation citoyenne. Une rencontre a été organisée avec le commandant de brigade et les référents le 10 décembre de dernier.
25. Accords avec le conseil de fabrique. Il existait divers accords entre le conseil de fabrique et la mairie, notamment suite à la cession du presbytère au début des années 1990. Il était utile de rafraîchir ces accords suite aux diverses évolutions. Le maire et le président du conseil de fabrique ont donc convenu que la commune prenait en charge l'intégralité de l'entretien des cloches et le chauffage de la salle St Pierre et Paul, en compensation de l'arrêt du reversement d'une partie des loyers communaux. Le conseil de fabrique continue bien entendu de disposer de la salle St Pierre et Paul.
26. Colis des anciens. Merci aux conseillers municipaux pour la distribution pour les anciens de plus de 65 ans qui n'ont pas participé à la sortie de mai.
27. Repas élus et personnel communal. Le repas offert par le maire et les adjoints aux conseillers municipaux et leurs conjoints, aux bénévoles de la bibliothèque et de la mini-ferme, au conseil municipal des jeunes et aux employés communaux a eu lieu le 10 janvier. Plus de 50 participants à ce moment de convivialité.
28. Martelage et tirage au sort des lots d'affouage 2024-2025. Le martelage pour les coupes de l'hiver 2025-2026 a eu lieu sous la pluie le 9 janvier avec 5 agents de l'ONF, sur les parcelles 22 et 23. Etant données les difficultés d'accès et les pentes, le bois d'affouage sera prélevé sur d'autres parcelles encore à définir. Le tirage au sort des lots d'affouage 2024-2025 est reporté suite aux conditions météo très pluvieuses.
29. Adjudication publique maison Cendol. Elle a eu lieu le 10 janvier.

30. Rencontre avec CCAM le 13/02/2025 salle La Grange.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Le maire propose Soazig PHILIPPOT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, pour contre à l'unanimité, désigne Soazig PHILIPPOT secrétaire de séance.

2. Autorisation de mandater des dépenses d'investissement sur le budget commune et sur le budget régie.

Le maire expose la nécessité de pouvoir régler les entreprises qui ont effectué les travaux dans la tranche 2 du château, le réseau de chaleur et la rue St Georges avant le vote du budget. S'agissant des dépenses d'investissement, l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le maire propose donc d'affecter :

- à l'opération 10017 « aile est », article 2313, le montant de 300 000 €,
- à l'opération 10008 « travaux divers voirie », article 2313, 12 000 €,
- à l'opération 10020 « chaudière biomasse », article 2313, 60 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le maire à engager, liquider et mandater :

- Budget commune : jusqu'à 300 000 € sur l'opération 10017, article 2313 ; jusqu'à 12 000 € sur l'opération 10007, article 2313 ;

Budget régie : jusqu'à 60 000 € sur l'opération 10020, article 2313.

3. Convention d'entretien des pistes cyclables avec CCAM.

Le conseil a délibéré le 14 mars dernier pour valider la convention d'usage et d'entretien courant des chemins ou voies communaux pour les sentiers de randonnée, les pistes cyclables et les voies partagées. La répartition des tâches d'entretien, de réparation et de renouvellement entre la CCAM et les Communes a été modifiée telle que ci-dessous.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER la convention proposée en annexe de la présente délibération :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention.

4. Demande de fond de concours de la CCAM pour la révision du PLU.

Le conseil municipal a délibéré le 10 octobre dernier pour prescrire la révision du PLU.

Le maire propose de solliciter le fond de concours de la CCAM pour financer cette étude suivant le plan suivant :

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT
Acquisitions immobilières		Aides publiques	
Maitrise d'œuvre	33 000	CCAM	17 030
Etudes préalables (CAUE)	3 600		
Travaux (par postes de dépenses)		Aides privées	
		Autofinancement	19 570
TOTAL	36 600	TOTAL	36 600

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter le fond de concours de la CCAM pour financer la révision du PLU.

5. Tarifs de location des salles.

Le conseil municipal, dans sa séance du 20 juin 2024, a décidé de modifier la grille tarifaire des locations de salles.

Cependant, il n'avait pas pris en compte la modification précédente du 12 mars 2023 concernant la salle socio culturelle, devenue «la grange ».

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de corriger la grille tarifaire comme suit :

		Salle La Grange	Grande Salle	2 Salles
Week-End	Luttangeois	350 €	250 €	550 €
Week-End	Non Luttangeois	700 €	500 €	1 100 €
Saint Sylvestre	Luttangeois	500 €	350 €	770 €
Saint Sylvestre	Non Luttangeois	1 000 €	700 €	1 530 €
Jour de semaine	Luttangeois	175 €	125 €	275 €
Jour de semaine	Non Luttangeois	350 €	250 €	550 €
Cuisine	Luttangeois	50 €	50	90 €
Cuisine	Non Luttangeois	100 €	100	180 €
Formule vaisselle socioculturelle		60 €		-
Tables rondes (diamètre 180), par table	-	5 €	5 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette grille tarifaire et charge la commission municipalité au quotidien de corriger les documents.

6. Remise en peinture des candélabres route de Metz.

La commission urbanisme sécurité, lors de sa réunion du 08/01/2025, a étudié les travaux et investissements à faire en 2025.

La remise en peinture des 16 candélabres de la route de Metz, particulièrement oxydés, est nécessaire. Si les 11 de la rue de l'Eglise sont en meilleur état, il convient d'en assurer la préservation et de garder une cohérence de couleurs.

Le maire présente un devis de 7345,00€ pour la remise en état sur pied de ces candélabres. La couleur proposée est le RAL 5003.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette remise en état et charge le maire de passer commande.

7. Eclairage public.

La commission urbanisme sécurité, lors de sa réunion du 08/01/2025, a étudié les travaux et investissements à faire en 2025.

Une partie de l'éclairage public avait été modifié en 2021 pour un passage en LED. Le maire présente l'évolution de la consommation de 2020 à 2024, prenant en compte notamment l'extinction la nuit à compter de novembre 2022. Cette évolution justifie le remplacement de ce qui n'avait pas encore été fait.

Le conseil municipal avait également décidé de remplacer le projecteur éclairant le château.

Les devis collectés permettent d'estimer à 25 k€ le remplacement des éclairages, en conservant les candélabres, de la route de Kédange, du chemin de Mancy, de la rue de l'Eglise, de la route de Metz et de la route de Kirsch et la mise en valeur de l'église et du château à 5 k€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette estimation et charge :

- La commission urbanisme sécurité de déterminer la meilleure solution pour la mise en valeur de l'éclairage de l'église et du château.
- Le maire des recherches de subvention, en complément de celle attendue du SISCODIPE.

8. Choix du mobilier de la Grande Salle et réhabilitation de l'escalier et demande de subvention.

La commission urbanisme sécurité, lors de sa réunion du 08/01/2025, a étudié les travaux et investissements à faire en 2025.

Elle propose de valider le devis de Bureau Conseil, présenté en séance, de 26 k€.

Le maire indique que la région Grand Est vient de mettre en place une subvention « pacte de ruralité ». Celle-ci permet aux communes de moins de 1500 habitants de prétendre à une subvention de 30%, avec un maximum de 12 000 €, pour un montant subventionnable maximum de 40 000 €. Cette subvention peut être accordée une seule fois entre 2025 et 2028. Le mobilier est subventionnable, ce qui est rarement le cas.

Le maire propose donc de présenter un dossier incluant le mobilier et la rénovation de l'escalier du château (24 k€).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le devis de Bureau Concept et charge le maire de faire les demandes de subvention à la région Grand Est comprenant aussi l'escalier du château.

9. Salle du conseil municipal.

La commission urbanisme sécurité, lors de sa réunion du 08/01/2025, a étudié les travaux et investissements à faire en 2025.

Elle propose de rafraîchir la salle du conseil municipal.

Le maire présente un devis à 2200€ HT en séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le devis de Faust, sous réserve que le devis comprenne l'habillage du pourtour de la baie vitrée, et charge le maire de passer commande.

10. Chemin forestier.

La commission urbanisme sécurité, lors de sa réunion du 08/01/2025, a étudié les travaux et investissements à faire en 2025. Le conseil municipal avait envisagé en mars 2024 de refaire le chemin forestier en prolongement du chemin de Budange. Ce chemin avait été cofinancé en 2010 par la commune de Bettelainville.

Deux devis ont été reçus pour réaliser ces travaux, tous 2 voisins de 26 k€, avec des longueurs prises en compte différentes et un traitement des eaux de ruissellement différent.

Après avis pris auprès de l'agent de l'ONF, le choix de porte sur Jean LEFEBVRE.

En accord avec la commission urbanisme sécurité, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 1 abstention (Léon BECKEL), charge le maire de :

- Passer commande
- Prendre contact avec la commune de Bettelainville pour déterminer le cofinancement.

11. Organisation du centre aéré d'été.

En 2023 et 2024, la municipalité a organisé un centre aéré pendant 3 semaines des vacances d'été en faisant appel à Familles Rurales. Avec plus de 22 enfants par semaines, cette organisation était un succès.

La commission Vivre Ensemble a étudié la possibilité de renouveler l'opération en 2025. Familles Rurales serait susceptible de répondre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide l'organisation d'un centre aéré pendant 3 semaines des vacances d'été en faisant appel à un organisme extérieur,
- Charge la commission vivre ensemble de rechercher cet organisme et de passer commande,

de définir les tarifs pour les familles pour atteindre un reste à charge pour la commune voisin de 2300€.

12. Animation fête patronale

Cette année, l'organisation de la fête patronale sera prise en charge par une association.

Le maire propose d'allouer une subvention pour l'animation de la fête patronale d'un maximum de 3000€, à l'identique de 2024, sur présentation de justificatifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette subvention à BLR handball.

13. Taux des taxes FB et FNB 2025.

Le maire propose de maintenir les taux, à l'identique, de ces 3 taxes.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 10.30 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 21.48 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39.92 %

CHARGE le maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision

Fin du conseil municipal à 23h00.